

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 6 juillet 2015

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 19 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, Maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Francis BONZON

Mme Liliane HUSSER

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Caroline ROLL

M. Stéphane FRANCK

M. Raymond HUSSER

M. Michel SCHWARTZ

Mme Marie RANZA

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Mariane BERLOCHER

Mme Pascale HERRGOTT

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Jean-Philippe STARCK

Mme Sylvie ROSINA

M. Marc JEANVOINE

Absents excusés et non représentés :

Mme Corinne LUDWIG

M. David HERRSCHER

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance :

Mme Caroline ROLL, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Choix du prestataire pour l'acquisition d'une structure de jeu
3. Renouvellement d'un contrat unique d'insertion
4. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

Monsieur le maire salue particulièrement la présence de Monsieur Raymond GANTZ, délégué de la commune au SYMAPAK, dont il assure également la présidence, ainsi que Tracy FAGAN, responsable du service technique.

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 15 juin 2015.

Point 2 - Choix du prestataire pour l'acquisition d'une structure de jeu (D-2015-07-28)

Une consultation sous forme de marché à procédure adaptée, a été lancée en vue d'acquérir une nouvelle structure de jeu pour l'école maternelle, à laquelle sept entreprises ont répondu.

Sur les quatre critères de jugement mis en place, celui relatif à l'esthétique et à la fonctionnalité a été prépondérant à hauteur de 50 %.

L'entreprise Pontiggia Espace Jeux, 7 rue de Sélestat 68180 Horbourg-Wihr a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 17 413,00 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'attribuer le marché à l'entreprise Pontiggia Espace Jeux de Horbourg-Wihr pour un montant de 17 413,00 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer le marché et tous les documents qui s'y rapportent
- de solliciter une enveloppe parlementaire

DIT à l'unanimité

- que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015 à l'article 2188

Point 3 - Renouvellement d'un contrat unique d'insertion (D-2015-07-29)

Monsieur Francis BONZON, adjoint, expose :

Par délibération du 7 juillet 2014, le conseil a approuvé la conclusion d'un contrat unique d'insertion (CUI) pour le recrutement d'un adjoint technique senior. Ce contrat, de droit privé, a été signé pour une période de 6 mois et renouvelé en janvier 2015 pour la même période.

Il est proposé de reconduire cet emploi pour une période de 4 ans, soit 5 ans au total. D'une durée de 35 heures hebdomadaires, ce contrat bénéficie d'une aide financière de l'État et du conseil départemental à hauteur 90 % sur la base de 20 heures hebdomadaires. L'agent recruté sur ce poste est essentiellement affecté à l'entretien de l'école élémentaire.

VU les articles L 5134-19-1 et R 5134-14 à R 5134-37 du code du travail,

VU le décret du 7 avril 2009,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- de reconduire le poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;
- que le renouvellement de ce contrat pourra se faire sur une durée restante de 4 ans, s'agissant d'un emploi « senior » ;
- de fixer la durée de travail à 35 heures alors que l'aide de l'État et du conseil départemental s'élève à 90 % sur la base de 20 heures hebdomadaires ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour la reconduction de cet emploi et à signer les contrats y afférents.

Point 4 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Raymond HUSSER donne communication des dossiers instruits par la commission lors de sa réunion du 29 juin 2015.

Il indique également qu'une réunion de travail s'est tenue le 23 juin dernier avec l'ADAUHR, sur la mise en place du règlement municipal de construction qui remplacera le plan d'occupation des sols au 1^{er} janvier 2016.

Commission travaux et bâtiments :

Les travaux suivants ont été effectués depuis la dernière séance :

- Mise en place des structures décoratives aux entrées de village (rue de Colmar et route de Sundhoffen) ;
- Démontage de l'aire de jeux à l'école maternelle par le service technique ;

Monsieur le maire profite de la présence de Mme Tracy FAGAN pour souligner l'implication du service technique lors de la journée citoyenne et lui adresse les remerciements du conseil municipal.

Commission vie scolaire et périscolaire :

École élémentaire :

- Le conseil d'école s'est tenu le 25 juin dernier : 121 élèves (85 monolingues et 36 bilingues) seront répartis en 5 classes à la rentrée prochaine ;
- L'équipe enseignante remercie la commune pour l'acquisition de tableaux sur pied, d'un pupitre incliné ainsi que pour la mise à disposition de la salle des fêtes et du parking lors de la fête de l'école ;
- Des résultats satisfaisants ont été constatés lors des évaluations des élèves de classe de CM2 ;
- L'augmentation du tarif d'entrée à la piscine a été évoquée, de même que les difficultés d'application des rythmes scolaires.

Mme l'inspectrice de l'Éducation Nationale remercie la commune pour la mise à disposition des installations sportives lors des rencontres inter-écoles.

Périscolaire :

- Il subsiste toujours des impayés ;
- Le mobilier de la cuisine sera remplacé durant les congés scolaires ;
- Une augmentation tarifaire sera appliquée à compter du mois de septembre ;
- Les horaires de fermeture de la structure seront désormais strictement respectés, les parents étant invités à récupérer leurs enfants dans les temps.

Mme Corinne LUDWIG rejoint la séance à 19h20

Commission jeunesse et sports :

- Les membres de la commission des jeunes ont effectué une sortie de fin d'année à vélo, à la découverte de la station de pompage du Lindenkuppel, qui alimente en eau la commune ;
- Une nouvelle campagne de recrutement se fera dans les classes de CM2 lors de la prochaine rentrée scolaire.

Commission affaires culturelles :

Une réunion est programmée le 7 juillet afin de régler les derniers détails de la séance de cinéma en plein air qui aura lieu le samedi 29 août sur la place du village.

Commission voirie, circulation et accessibilité :

La commission se réunira début septembre pour valider l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui devra être remis au préfet pour le 27 septembre 2015.

C.C.A.S. :

Le conseil d'administration s'est réuni le 26 juin pour :

- mettre à jour la liste des personnes à contacter lors du déclenchement du plan canicule ;
- actualiser les modalités de la carte annuelle de transport « Lyric » proposée par la Trace, réservée aux plus de 65 ans sous certaines conditions. Pour 2015, le montant pris en charge par le CCAS s'élève à 78 € tandis que le bénéficiaire paiera 50 €.

SYMAPAK :

Monsieur Raymond GANTZ remercie le conseil municipal de l'inviter une fois l'an, pour rendre compte de la vie du Symapak. La Roselière remplit sa fonction, même si un fléchissement a été constaté en début d'année. Malheureusement, ce sont les décès qui donnent la cadence du renouvellement. Trois personnes d'Andolsheim étaient admises depuis le début de l'année sur les 115 lits dont dispose la Roselière. En accueil de jour, il y a une moyenne de 12 personnes.

La situation de l'Agimapak est également satisfaisante. Le prix de la journée s'élève à 62,57 €, dont les deux tiers représentent des frais de personnel. Les mêmes services sont offerts à tous les résidents, quels que soient leurs moyens financiers. La vie quotidienne est marquée par les animations, musique, danse, animaux, ...

Des travaux ont été engagés pour l'extension de la lingerie et l'ajout d'une salle d'animation.

SCOT Colmar-Rhin-Vosges :

Une présentation du projet politique et des éléments de déclinaison réglementaire du SCOT a eu lieu en réunion publique le 24 juin ; le comité syndical se réunira quant à lui le 7 juillet sur le même sujet.

SIEPI :

Le comité syndical s'est réuni le 16 juin. Le rapport annuel de l'eau et de l'assainissement, disponible sur le site de la commune, a été présenté. Une consultation pour le raccordement de la commune de Hattstatt a été lancée.

Concernant la défense incendie, qui relève du pouvoir de police de chaque maire, le syndicat propose aux communes une prestation de vérification, facturée à raison de 25 € par poteau d'incendie.

Une modification des statuts relative à l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Brisach et de la commune de Hattstatt est en cours, qui sera soumise à l'agrément des collectivités membres.

SIACCA :

Le bureau s'est réuni le 1^{er} juillet. Outre la dénomination qui devra être modifiée, ce syndicat devrait procéder à une modification statutaire en vue de l'élargissement des compétences exercées. Les modalités financières restent à définir. En tout état de cause, ces éléments seront mis à l'ordre du jour et discutés à la rentrée seulement.

Intercommunalité :

Monsieur le maire a rencontré les services de la préfecture, ainsi que son secrétaire général, le 23 juin. Il leur a fait part des réserves exprimées par le conseil municipal lors de sa séance du 15 juin, plus particulièrement sur les incidences financières d'une adhésion à la CAC et la poursuite de l'exercice des compétences.

Il a notamment attiré l'attention de ses interlocuteurs sur les dispositions de l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et sa circulaire NOR/IOC/B/10/33627/C, toujours en vigueur à ce jour. Parmi les orientations prévues par ces textes, figure entre autres « *l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière, notamment en ce qui concerne le rattachement de communes isolées à des intercommunalités. Il conviendra de prendre en compte de préférence les EPCI qui sont déjà à forte intégration fiscale (fiscalité professionnelle unique) et de veiller globalement à une intégration fiscale plus poussée des EPCI à fiscalité propre* ». Or, ces conditions ne sont, à l'heure actuelle, pas satisfaites.

Suite à cette rencontre, Monsieur le Préfet a adressé un courrier au maire en date du 30 juin 2015, qui demande au conseil de délibérer sur l'adhésion de la commune à la CAC.

En ce qui concerne les incertitudes soulevées par le conseil municipal lors de sa dernière séance, la situation n'a guère évolué. En effet, le SIACCA ne s'est pas encore prononcé formellement sur une extension de ses compétences et la loi NOTRe, qui dresse le cadre légal portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République n'est toujours pas adoptée.

Dans ces conditions, le conseil municipal considère qu'il serait irresponsable de délibérer sur cette question.

Point 5 - Divers

Monsieur le maire rend compte des décisions prises en réunions hebdomadaires de la municipalité :

- Des consignes de sécurité ont été données dans le cadre d'un lâcher de lanternes programmé lors d'un mariage ;
- Le bilan du marché aux puces en matière de sollicitation des services techniques a été effectué ;
- La commune fera appel à la Fredon pour l'aménagement paysager de la rue de Colmar ;
- Un « challenge de la commune » sera instauré à l'occasion du tournoi annuel de quilles organisé par la société « Unitas » ;
- Concernant le droit du sol, la DDT n'instruira plus autorisations à compter du 1^{er} janvier 2016. Dans la perspective du remplacement du plan d'occupation des sols par un règlement municipal de construction, la commune optera vraisemblablement pour une instruction en interne ;
- Un séminaire du conseil municipal est programmé les 27 et 28 février 2016.

FIN DE SÉANCE À 20h30

Le maire,

Christian REBERT